

SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 2 FÉVRIER 2026**LISTE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille vingt-six le deux février à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-six janvier deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

À l'unanimité, **Mme Deschiens**, déléguée titulaire de Levallois-Perret est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

A approuvé le procès-verbal du Comité d'administration du 15 décembre 2025.

Délibération n° 26-01 – Budget primitif de l'exercice 2026. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 26-02 – Autorisations de programme, crédits de paiement 2026. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 26-03 – Rapport de Contrôle de la concession publique de gaz portant sur l'exercice 2024. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 26-04 – Rapport de Contrôle de la concession publique d'électricité portant sur l'exercice 2024. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 26-05 – Approbation du choix du déléguétaire et du contrat pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chauffage urbain des villes de Chaville, Sèvres, Ville d'Avray et Viroflay. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 26-06 – Approbation du choix du déléguétaire et du contrat pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chauffage urbain des villes du Chesnay Rocquencourt, Bailly, Bougival, la Celle-Saint-Cloud et Noisy-le-Roi / SEY 78. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 26-07 – Augmentation de capital de la SAS Verdy et garantie d'emprunt. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 26-08 – Projet Biométhanisation Gennevilliers - Avenant n°3 à la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes entre le Syctom et le Sigeif. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 26-09 – Affaires de personnel – Prime d'intéressement à la performance collective 2026. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 26-10 – Affaires de personnel – Évolution du tableau des effectifs. Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est déclarée close à 17h30.

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif
Le 9 février 2026

Le Président du Syndicat
JEAN-JACQUES GUILLET



Maire de Chaville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 26-01

OBJET :

Budget primitif
de l'exercice 2026

L'an deux mille vingt-six le deux février à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-six janvier deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), BONTEMPS (Belloy-en-France), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), MOUSTACAS (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), DE COMPIEGNE (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Erment), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), HY (Garges-lès-Gonesse), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE

(Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), ESCANDE (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MORELLI (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), CLAIRAZ (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt - Mme BAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Bouissy-Saint-Antoine - M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. CHENTOUF, délégué titulaire de Courtry - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LUCAS, délégué titulaire des Loges-en-Josas - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. DAUX, délégué titulaire de Montmorency - M. FOURNES, délégué titulaire de Nozay - M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France` - M. LEROY, délégué titulaire de Rungis - M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. PREEL, délégué titulaire de Vauresson - M. VOLOVIC, délégué titulaire de Villaines-sous-Bois - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. LEGER, délégué titulaire de Villiers-Adam.

Ont donné pouvoir :

- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KODJA, délégué titulaire de Stains à M. MONNET, délégué titulaire de la Commune nouvelle de Saint-Denis.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

L E C O M I T É,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 23-37 du 16 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° 23-39 du 16 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Sigeif,

Vu la délibération n° 25-32 du 15 décembre 2025 relative aux orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 donne la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Cette faculté a été reprise dans le règlement budgétaire et financier du Sigeif,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1er : Adopte par chapitre le Budget principal 2026, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

- Fonctionnement : 37 477 345 €
- Investissement : 40 813 666 €.

Article 2 : Approuve le tableau des effectifs 2026 présenté en annexe du budget.

Article 3 : Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) et à signer tous documents y afférents.

Par délégation du Président,
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 26-02

OBJET :

Autorisations de Programme /
Crédits de Paiement

L'an deux mille vingt-six le deux février à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-six janvier deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), BONTEMPS (Belloy-en-France), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), MOUSTACAS (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), DE COMPIEGNE (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Erment), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), HY (Garges-lès-Gonesse), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE

(Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), ESCANDE (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MORELLI (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), CLAIRAZ (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt - Mme BAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Bouissy-Saint-Antoine - M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. CHENTOUF, délégué titulaire de Courtry - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LUCAS, délégué titulaire des Loges-en-Josas - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. DAUX, délégué titulaire de Montmorency - M. FOURNES, délégué titulaire de Nozay - M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France` - M. LEROY, délégué titulaire de Rungis - M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. PREEL, délégué titulaire de Vauresson - M. VOLOVIC, délégué titulaire de Villaines-sous-Bois - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. LEGER, délégué titulaire de Villiers-Adam.

Ont donné pouvoir :

- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KODJA, délégué titulaire de Stains à M. MONNET, délégué titulaire de la Commune nouvelle de Saint-Denis.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 23-37 du 16 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° 23-39 du 16 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Sigeif,

Vu la délibération n° 24-54 du 15 décembre 2025 relative aux orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

Considérant les modalités de gestion pluriannuelle, sous la forme des autorisations de programme et crédits de paiement, prévues au règlement budgétaire et financier, notamment les dispositions relatives à l'investissement,

Considérant la gestion plus adaptée en autorisation de programme et crédits de paiement,

Considérant que les autorisations de programme et les crédits de paiement du projet de Biométhanisation de Gennevilliers porté avec le Syctom, de la participation du Sigeif à un fonds d'investissement pour la transition énergétique prévue dans le contrat de concession avec GRDF et des opérations du plan d'aide et appel à manifestation d'intérêt pour des projets de rénovation énergétique, doivent être actualisés,

À l'unanimité,

DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Actualise le montant des CP pour les opérations unité de biométhanisation de Gennevilliers, le fonds d'investissement pour la transition énergétique ainsi que l'opération d'investissement plan d'aide et AMI conformément au tableau ci-dessous :

| Libellé opérations | AP | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 | CP 2027 | CP 2028 | CP 2029 |
|---|-----------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Unité de Biométhanisation de Gennevilliers | 3 000 000 | 150 000 | 450 000 | 900 000 | 1 200 000 | 300 000 | |
| Fonds d'Investissement pour la transition énergétique | 5 000 000 | 684 967 | - | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 315 033 |
| Plan d'aide et AMI | 6 400 000 | | 3 278 576 | 2 242 000 | 879 424 | | |

Article 2 : Précise que les montants proposés en crédit de paiement 2026 sont inscrits au Budget primitif.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par délégation du Président,
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 26-03

OBJET :

Approbation du rapport de contrôle 2025
de la concession de distribution
publique de gaz portant sur
l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-six le deux février à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-six janvier deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), BONTEMPS (Belloy-en-France), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), MOUSTACAS (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), DE COMPIEGNE (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), HY (Garges-lès-Gonesse), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret),

MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), ESCANDE (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MORELLI (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), CLAIRAZ (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt - Mme BAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine - M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. CHENTOUF, délégué titulaire de Courtry - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LUCAS, délégué titulaire des Loges-en-Josas - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. DAUX, délégué titulaire de Montmorency - M. FOURNES, délégué titulaire de Nozay - M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France` - M. LEROY, délégué titulaire de Rungis - M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. PREEL, délégué titulaire de Vauresson - M. VOLOVIK, délégué titulaire de Villaines-sous-Bois - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. LEGER, délégué titulaire de Villiers-Adam.

Ont donné pouvoir :

- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KODJA, délégué titulaire de Stains à M. MONNET, délégué titulaire de la Commune nouvelle de Saint-Denis.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz conclu avec GRDF le 28 octobre 2022,

Vu le compte rendu d'activité 2024 du concessionnaire présenté à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 3 juillet 2025,

Vu la présentation du rapport de contrôle à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 11 décembre 2025,

Considérant que seules les collectivités adhérentes à la compétence gaz prennent part au vote,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : Acte le compte rendu d'activité du concessionnaire pour la distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2024 sous réserve des remarques et exigences du Syndicat inscrites au rapport de contrôle.

Article 2 : Approuve le rapport de contrôle 2025 de la concession de distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2024.

Par délégation du Président,
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 26-04

OBJET :

Approbation du rapport de contrôle 2025
de la concession de distribution
publique d'électricité portant sur
l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-six le deux février à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-six janvier deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), BONTEMPS (Belloy-en-France), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), MOUSTACAS (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), DE COMPIEGNE (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), HY (Garges-lès-Gonesse), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret),

MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Monfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), ESCANDE (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MORELLI (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), CLAIRAZ (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt - Mme BAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine - M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. CHENTOUF, délégué titulaire de Courtry - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LUCAS, délégué titulaire des Loges-en-Josas - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. DAUX, délégué titulaire de Montmorency - M. FOURNES, délégué titulaire de Nozay - M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France` - M. LEROY, délégué titulaire de Rungis - M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. PREEL, délégué titulaire de Vauresson - M. VOLOVIK, délégué titulaire de Villaines-sous-Bois - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. LEGER, délégué titulaire de Villiers-Adam.

Ont donné pouvoir :

- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KODJA, délégué titulaire de Stains à M. MONNET, délégué titulaire de la Commune nouvelle de Saint-Denis.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le contrat de concession, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, conclu le 18 octobre 2019 avec Enedis et EDF Commerce,

Vu le compte rendu d'activité 2024 du concessionnaire présenté à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 23 juin 2025,

Vu la présentation du rapport de contrôle 2025 portant sur l'exercice 2024 à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 10 décembre 2025,

Considérant que seules les collectivités adhérentes à la compétence « électricité » prennent part au vote,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : Acte le compte rendu d'activité 2024 du concessionnaire, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés portant sur l'exercice 2024, sous réserve des remarques et exigences du Syndicat inscrites au rapport de contrôle.

Article 2 : Approuve le rapport de contrôle 2025 de la concession de distribution publique d'électricité portant, pour la partie technique et pour la partie comptable, sur l'exercice 2024.

Délibération n° 26-04 (suite)

- 4 -

Par délégation du Président,
Le Directeur général



Christophe PROVOT

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 FÉVRIER 2026**DÉLIBÉRATION N° 26-05****OBJET :**

Approbation du choix du déléguaire et du contrat pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chauffage urbain des villes de Chaville, Sèvres, Ville d'Avray et Viroflay

L'an deux mille vingt-six le deux février à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-six janvier deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), BONTEMPS (Belloy-en-France), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), MOUSTACAS (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), DE COMPIEGNE (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), HY (Garges-lès-Gonesse), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret),

MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), ESCANDE (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MORELLI (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), CLAIRAZ (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt - Mme BAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine - M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. CHENTOUF, délégué titulaire de Courtry - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LUCAS, délégué titulaire des Loges-en-Josas - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. DAUX, délégué titulaire de Montmorency - M. FOURNES, délégué titulaire de Nozay - M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France` - M. LEROY, délégué titulaire de Rungis - M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. PREEL, délégué titulaire de Vauresson - M. VOLOVIK, délégué titulaire de Villaines-sous-Bois - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. LEGER, délégué titulaire de Villiers-Adam.

Ont donné pouvoir :

- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KODJA, délégué titulaire de Stains à M. MONNET, délégué titulaire de la Commune nouvelle de Saint-Denis.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public ;

Vu les articles R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et en particulier sa 3^{ème} Partie ;

Vu la délibération du Comité syndical du SIGEIF en date du 3 février 2025 approuvant le principe de la délégation de service public et les principales prestations à réaliser par le futur déléataire ;

Vu les rapports de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures et sur les offres initiales en date du 20 juin 2025 ;

Vu le rapport établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat et sa synthèse,

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,

Considérant que seuls les délégués des communes ayant transmis la compétences « distribution publique de chaleur et de froid » prennent part au vote ;

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : Approuve le choix du candidat DALKIA comme attributaire de la concession portant Délégation de Service Public du Réseau de Chaleur sur les Villes de Chaville, Ville d'Avray, Sèvres et Viroflay,

- 4 -

Article 2 : Approuve la Convention de délégation de service public et ses annexes et autorise le Président du SIGEIF à la signer avec la société DALKIA qui constituera une société dédiée pour exécuter le contrat,

Article 3 : Autorise le Président du SIGEIF à exécuter tous les actes nécessaires à l'achèvement de la procédure d'attribution et à la conclusion de la Convention de délégation de service public et à sa mise en œuvre.

Par délégation du Président,
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 FÉVRIER 2026**DÉLIBÉRATION N° 26-06****OBJET :**

Approbation du choix du déléguétaire et du contrat pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chauffage urbain des villes du Chesnay Rocquencourt, Bailly, Bougival, la Celle-Saint-Cloud et Noisy-le-Roi / SEY 78

L'an deux mille vingt-six le deux février à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-six janvier deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), BONTEMPS (Belloy-en-France), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), MOUSTACAS (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), DE COMPIEGNE (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Erment), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), HY (Garges-lès-Gonesse), BRIFFAULT (Gennévilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN

(Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), ESCANDE (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MORELLI (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), CLAIRAZ (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt - Mme BAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Bouissy-Saint-Antoine - M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. CHENTOUF, délégué titulaire de Country - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LUCAS, délégué titulaire des Loges-en-Josas - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. DAUX, délégué titulaire de Montmorency - M. FOURNES, délégué titulaire de Nozay - M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France - M. LEROY, délégué titulaire de Rungis - M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. PREEL, délégué titulaire de Vauresson - M. VOLOVIK, délégué titulaire de Villaines-sous-Bois - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. LEGER, délégué titulaire de Villiers-Adam.

Ont donné pouvoir :

- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret

- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KODJA, délégué titulaire de Stains à M. MONNET, délégué titulaire de la Commune nouvelle de Saint-Denis.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public ;

Vu les articles R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et en particulier sa 3^{ème} Partie ;

Vu la délibération du Comité d'administration du Sigeif en date du 24 juin 2024 approuvant le principe de la Convention de groupement d'autorités concédantes entre le Sey 78 et le Sigeif ;

Vu la délibération du Comité d'administration du Sigeif en date du 18 octobre 2025 approuvant le principe de la délégation de service public et les principales prestations à réaliser par le futur délégataire ;

Vu les rapports de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures et sur les offres initiales en date du 20 mai 2025 ;

Vu le rapport établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat et sa synthèse,

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,

Considérant que seuls les délégués des communes ayant transmis la compétences « distribution publique de chaleur et de froid » prennent part au vote ;

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : Approuve le choix du candidat ENGIE comme attributaire de la concession portant Délégation de Service Public du Réseau de Chaleur sur les Villes de Bailly, Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi ;

Article 2 : Approuve la Convention de délégation de service public et ses annexes et autorise le Président du Sigeif à la signer avec la société ENGIE, qui constituera une société dédiée pour exécuter le contrat,

Article 3 : Autorise le Président du Sigeif à exécuter tous les actes nécessaires à l'achèvement de la procédure d'attribution et à la conclusion de la Convention de délégation de service public et à sa mise en œuvre.

Par délégation du Président,
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 26-07

OBJET :

Augmentation de Capital de la SAS VerdY
et Garantie d'emprunt

L'an deux mille vingt-six le deux février à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-six janvier deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), BONTEMPS (Belloy-en-France), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), MOUSTACAS (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), DE COMPIEGNE (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Erment), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), HY (Garges-lès-Gonesse), BRIFFAULT (Gennecvilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE

(Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), ESCANDE (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MORELLI (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), CLAIRAZ (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt - Mme BAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Bouissy-Saint-Antoine - M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. CHENTOUF, délégué titulaire de Courtry - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LUCAS, délégué titulaire des Loges-en-Josas - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. DAUX, délégué titulaire de Montmorency - M. FOURNES, délégué titulaire de Nozay - M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France` - M. LEROY, délégué titulaire de Rungis - M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. PREEL, délégué titulaire de Vauresson - M. VOLOVIC, délégué titulaire de Villaines-sous-Bois - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. LEGER, délégué titulaire de Villiers-Adam.

Ont donné pouvoir :

- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KODJA, délégué titulaire de Stains à M. MONNET, délégué titulaire de la Commune nouvelle de Saint-Denis.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 2253-1 autorisant l'investissement des communes et de leurs groupements au sein de sociétés par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire,

Vu le Code de commerce,

Vu la délibération n°24-25 du 24 juin 2024 relative à la participation du Sigeif à la SAS Verdy,

Vu la délibération n°25-16 du 7 juillet 2025 relative à la garantie d'emprunt du Sigeif à la SAS Verdy,

Vu les statuts de la Société par Actions Simplifiée « VerdY »,

Vu le pacte d'associés relatif à la Société par Actions Simplifiée « VerdY » entre la société « Engie Solutions », le Conseil départemental des Yvelines, le Sey78 et le Sigeif,

Vu le projet de contrat d'emprunt entre la Société par Actions Simplifiée « VerdY » et l'établissement de financement Engie Finances,

Considérant que la SAS « VerdY », instituée par « Engie Solutions », a pour activité la construction et l'exploitation d'une centrale de production de chaleur par géothermie,

Considérant que le financement de la mise en place, par la SAS VerdY, de la centrale de production de chaleur sera assuré à partir des fonds propres de la SAS et d'un emprunt,

Considérant que ce projet de production de chaleur renouvelable de plus de 90GWh contribue à la transition énergétique du territoire,

Considérant la nécessité d'ajuster le niveau de financement de la SAS VerdY au regard du montant de la subvention accordée par l'ADEME,

Le délégué de la commune de La Celle-Saint-Cloud et le délégué de la commune du Chesnay-Rocquencourt ne prenant pas part au vote,

À l'unanimité,

DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Autorise le Sigeif à participer à l'augmentation de capital de la Société par Actions Simplifiée « VerdY » à hauteur de 100 000 €, maintenant ainsi sa représentation à hauteur de 5% du capital, disponible sur le compte 261 du budget 2026.

Article 2 : Le Sigeif accorde sa garantie à la SAS VerdY à hauteur de 5 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 20 800 000 euros souscrit par la SAS auprès de l'établissement de financement Engie Finances. Cette disposition annule et remplace la délibération 25-16 du comité d'administration du Sigeif du 7 juillet 2025.

Article 3 : Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

| | |
|--|--|
| Prêteur | ENGIE Finance SA |
| Emprunteur | VerdY |
| Montant | 20 800 000 euros |
| Type | Facilité de prêt suivie d'un crédit amortissable |
| Objet | Financement des investissements |
| Période de tirage | Du 02/02/2026 au 02/08/2027 |
| Modalité de mobilisation | Le prêt amortissable sera divisé en tranches conditionnelles correspondant aux contre-garanties à recevoir qui ne seront débloquées qu'à réception de ces mêmes contre-garanties. Tranche « EES » : 15 600 000 euros Tranche « CD78 » : 3 120 000 euros Tranche « SIGEIF » : 1 040 000 euros Tranche « SEY » : 1 040 000 euros Total : 20 800 000 euros |
| Taux d'intérêt all-in | 4,39 % dont 1,43 % de marge |
| Commission de non-utilisation lors de la période de tirage | 0,50 % |
| Durée | 20 ans |
| Echéance | 02/02/2046 |
| Amortissement | Annuités constantes (Principal+ Intérêts) |
| Période d'intérêts | 6 mois |
| Base | Exact/360 |
| Charge d'intérêts | 968 000 euros en 2028 |
| Service de la dette | 1 749 000 euros annuel |
| Paiement des intérêts et de la commission de non-utilisation | À chaque fin de période d'intérêts ; capitalisés pendant la période de tirage. |

Article 4 : Le Sigeif s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin les ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Article 5 : Le Président du Sigeif est autorisé à intervenir au contrat de prêt entre Engie Finances et la SAS VerdY et à signer tous les documents relatifs à la garantie accordée par le Sigeif.

Délibération n° 26-07 (suite)

- 5 -

Par délégation du Président,
Le Directeur général



Christophe PROVOT

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 26-08

OBJET :

Projet Biométhanisation Gennevilliers
Avenant n°3 à la convention constitutive
d'un groupement d'autorités concédantes
entre le Systom et le Sigeif

L'an deux mille vingt-six le deux février à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-six janvier deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), BONTEMPS (Belloy-en-France), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), MOUSTACAS (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), DE COMPIEGNE (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), HY (Garges-lès-Gonesse), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret),

MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Monfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), ESCANDE (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MORELLI (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), CLAIRAZ (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt - Mme BAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine - M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. CHENTOUF, délégué titulaire de Courtry - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LUCAS, délégué titulaire des Loges-en-Josas - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. DAUX, délégué titulaire de Montmorency - M. FOURNES, délégué titulaire de Nozay - M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France` - M. LEROY, délégué titulaire de Rungis - M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. PREEL, délégué titulaire de Vauresson - M. VOLOVIK, délégué titulaire de Villaines-sous-Bois - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. LEGER, délégué titulaire de Villiers-Adam.

Ont donné pouvoir :

- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KODJA, délégué titulaire de Stains à M. MONNET, délégué titulaire de la Commune nouvelle de Saint-Denis.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes en vue de la passation et l'exécution d'un contrat de concession pour la conception, la construction, le financement, la gestion, l'exploitation l'entretien et la maintenance d'une unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets dans le port de Gennevilliers, signée en janvier 2020 entre le Syctom et le Sigeif,

Vu l'avenant n° 1 et l'avenant n° 2 à de ladite convention,

Considérant la nécessité de compléter l'article 6 de la convention par l'ajout d'une clause prévoyant le remboursement par le Syctom au Sigeif de sa part de la redevance d'occupation domaniale refacturée à la société METHA VALO 92

Vu le budget syndical,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : Approuve l'avenant n° 3 à la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes en vue de la passation et l'exécution d'un contrat de concession pour la conception, la construction, le financement, la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'une unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets dans le port de Gennevilliers.

Article 2 : Autorise le Président à signer ledit avenant n° 3 avec le Syctom.

Article 3 : Autorise le Président à accomplir tous les actes et toutes diligences nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 26-08 (suite)

- 4 -

Par délégation du Président,
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 26-09

OBJET :

Prime d'intéressement à la performance
collective 2026

L'an deux mille vingt-six le deux février à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-six janvier deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), BONTEMPS (Belloy-en-France), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), MOUSTACAS (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), DE COMPIEGNE (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Erment), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), HY (Garges-lès-Gonesse), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE

(Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), ESCANDE (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MORELLI (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), CLAIRAZ (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt - Mme BAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Bouissy-Saint-Antoine - M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. CHENTOUF, délégué titulaire de Courtry - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LUCAS, délégué titulaire des Loges-en-Josas - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. DAUX, délégué titulaire de Montmorency - M. FOURNES, délégué titulaire de Nozay - M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France` - M. LEROY, délégué titulaire de Rungis - M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. PREEL, délégué titulaire de Vauresson - M. VOLOVIC, délégué titulaire de Villaines-sous-Bois - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. LEGER, délégué titulaire de Villiers-Adam.

Ont donné pouvoir :

- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KODJA, délégué titulaire de Stains à M. MONNET, délégué titulaire de la Commune nouvelle de Saint-Denis.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application de l'article L. 714-4 du code général de la fonction publique

Vu le décret n° 2012-625 du 3 mai 2012 (modifié par le décret n°2019-1262) fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics

Vu le décret n° 2019-1261 du 28 novembre 2019 modifiant le décret n° 2012-624 du 3 mai 2012 fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial placé auprès du Centre de gestion de la petite couronne,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Approuve la prime d'intéressement à la performance collective des services instituée au Sigeif dans les conditions des décrets n° 2019-1261 et 2019-1262 susvisés, pour l'année 2026 selon les modalités décrites en annexe.

Article 2 : Précise que le montant maximal de la prime pouvant être attribuée aux agents est fixé à 600 euros par agents titulaires, stagiaires et contractuels des services concernés

Article 3 : Précise que la prime d'intéressement à la performance collective instaurée par la présente délibération abroge et remplace les primes à la performance collective délibérées précédemment.

Délibération n° 26-09 (suite)

- 4 -

Par délégation du Président,
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 26-10

OBJET :

Évolution du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-six le deux février à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-six janvier deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), BONTEMPS (Belloy-en-France), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), MOUSTACAS (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), DE COMPIEGNE (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Erment), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), HY (Garges-lès-Gonesse), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK

(Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), ESCANDE (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MORELLI (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), CLAIRAZ (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt - Mme BAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Bouissy-Saint-Antoine - M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. CHENTOUF, délégué titulaire de Courtry - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LUCAS, délégué titulaire des Loges-en-Josas - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. DAUX, délégué titulaire de Montmorency - M. FOURNES, délégué titulaire de Nozay - M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France` - M. LEROY, délégué titulaire de Rungis - M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. PREEL, délégué titulaire de Vauresson - M. VOLOVIK, délégué titulaire de Villaines-sous-Bois - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. LEGER, délégué titulaire de Villiers-Adam.

Ont donné pouvoir :

- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

- M. ALI KODJA, délégué titulaire de Stains à M. MONNET, délégué titulaire de la Commune nouvelle de Saint-Denis.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

L E C O M I T É,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu la délibération n° 23-06 du 06 février 2023 portant création d'un emploi permanent d'administrateur territorial,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant la nécessité d'étendre les grades de référence du poste de directeur chargé des ressources et des moyens rattachés à la Direction générale,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : L'emploi permanent de directeur des ressources et des moyens créés par délibération n° 23-06 du 06 Février 2023 est étendu au grade des ingénieurs en chef et des ingénieurs en chef hors classe
(Mini : IB 461 / IM 409 – Maxi : HEBbis3).

Article 2 : Le tableau des effectifs est modifié et les crédits inscrits au Budget.

Article 3 : Les autres dispositions de la délibération n° 23-06 du 06 février 2023 demeurent inchangées.

Par délégation du Président,
Le Directeur général


Christophe PROVOT

Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>